



COMPTE-RENDU de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 28 Juin 2019

Le vendredi 28 juin 2019 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Jean-Paul RATEL**, Maire.

Étaient présents : Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Michel VEILLET, Marie-Claude VEYRET, Hubert RAFFOUX, Marie-Josèphe SALOMON, Frédéric DUBOIS, Lionel MURAZ, Gilles COGNET, Delphine RICHARD, Rosario RAFFELE.

Delphine RICHARD a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 29 mars 2019.

1 – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SIVU SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

Suite à la démission de Corine NERI, le 22 février 2019, de son poste de Conseillère Municipale mais également de son poste de déléguée titulaire du SIVU Scolaire La Chavanne Planaise. Il y a lieu de nommer un nouveau délégué titulaire au SIVU Scolaire.

Les délégués actuels sont :

- Titulaires : Sylvaine CHRISTIN, Delphine RICHARD et Jean-Paul RATEL
- Suppléant : Lionel MURAZ

Marie-Claude VEYRET, Conseillère Municipale propose sa candidature au poste de déléguée titulaire.

La candidature de Marie-Claude VEYRET est validée par les membres présents, sauf Marie-Claude VEYRET qui s'est abstenue.

Délibération approuvée à 11 pour et 1 abstention

2 – APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDES

Par son courrier du 8 février 2019, le Président du SDES informe que les statuts du SDES ont été modifiés par délibération du Comité Syndical le 18 décembre 2018.

Les modifications sont les suivantes :

1. Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
2. L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
3. L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du Comité Syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18.12.2018, laquelle sera jointe à la présente délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire siégeant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie émis lors de sa réunion du 26 juin 2019 sur le tableau d'avancement de grade, le Maire propose de transformer le poste de Rédacteur en catégorie B à temps complet en un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe en catégorie B à temps complet.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié au 1^{er} juillet 2019

FONCTIONNAIRES :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : catégorie B

Grade : rédacteur – ancien effectif : 1 – nouvel effectif : 0

Grade : rédacteur principal 2^{ème} classe – ancien effectif 0 – nouvel effectif 1

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver au titre des avancements de grade, la suppression et la création des postes susmentionnés à compter du 1^{er} juillet 2019, d'approuver la modification du tableau des effectifs qui en résultera, de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier, de l'autoriser à charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de procéder aux publicités de suppression et de création des postes susmentionnés.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

4 – VENTE DE LA REMISE COMMUNALE – VALIDATION DE LA PROPOSITION D'ACQUISITION de Monsieur Dominique PEREIRA DOS SANTOS

Par sa délibération du 22 février 2019 n° 2019-02, le Conseil Municipal a validé la vente de la remise communale sise sur la parcelle A 1185. Le Maire informe que 4 propositions d'achat ont été reçues en Mairie. L'avis de la vente prévoyait une vente "au plus offrant".

En conséquence, l'acquéreur ayant fait la meilleure offre est Monsieur Dominique PEREIRA DOS SANTOS, pour une acquisition du bien dans son état au prix de 3.200,00 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'acquisition de Monsieur Dominique PEREIRA DOS SANTOS au prix de 3.200,00 €, de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

5 – MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLU : VALIDIATION DE LA MODIFICATION

Par sa délibération du 22 février 2019 n° 2019-01, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre de la modification simplifiée n° 1 du PLU. Cette modification a pour objet de :

- Modifier l'emprise de sous-secteurs au sein de la zone agricole (diminution d'une zone Ap de sensibilité paysagère au profit d'une zone A, sans indice, pour permettre l'évolution de l'exploitation de Terre Solidaire),
- Modifier la hauteur des clôtures dans le règlement,
- Modifier la rédaction du règlement concernant les toitures terrasses et ses obligations de végétalisation,
- Rectifier des erreurs matérielles.

Le Maire informe, que toutes les phases afférentes à cette modification simplifiée n° 1 ont été menées à bien dans les délais impartis et que le registre mis à disposition du public n'ayant reçu aucune observation, il a été clos et signé par lui-même le 30 mai 2019.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à valider la modification simplifiée n° 1 du PLU, de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Informations :

- Point sur le projet d'une aire de jeux

Marie-Claude VEYRET et Marie-Josèphe SALOMON ont reçu un commercial d'une entreprise de fourniture de jeux extérieurs pour enfants. Cette entreprise a réalisé les aires de jeux de Coise, La Chavanne et Saint-Pierre de Soucy. Ces équipements sont un peu chers, mais ils sont de bonne facture. La réalisation de cette aire de jeux peut être subventionnable par le FDEC en 2020.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour monter un dossier pour la création de cette aire de jeux qui se situerait dans le pré derrière la Salle le Préau.

Les membres du Conseil Municipal décident de mettre en place un groupe de travail composé de :

- Marie-Claude VEYRET, Marie-Josèphe SALOMON, Frédéric DUBOIS, Gilles COGNET, Lionel MURAZ et Jean-Paul RATEL

La première réunion de travail du groupe est prévue pour mardi 2 juillet 2019 à 19h30 en Mairie.

- Point sur le projet de reprise des 12 concessions à l'abandon au cimetière

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, sa délibération n° 2018-39 du 14 décembre 2018, validant la reprise des 12 concessions à l'abandon.

Pour cette année, il serait judicieux de réaliser un ossuaire dans un premier temps. Ensuite, la reprise des concessions pourrait se faire en plusieurs phases.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour le lancement de la réalisation de l'ossuaire dans un premier temps, et la reprise des concessions par la suite, et la reprise de contact avec les Pompes Funèbres ayant établi le premier devis.

Les membres du Conseil Municipal décident de reconduire le groupe de travail composé de :

- Marie-Claude VEYRET, Hubert RAFFOUX et Jean RAFFIN.

- Point sur la modification n° 2 du PLU (assainissement)

Le Maire informe que la modification simplifiée n° doit être lancée et devrait être terminée idéalement pour la fin de l'année 2019.

Les sondages de sols ont été effectués par VALTERRA, le rapport d'étude a été reçu le 7 juin 2019.

- Point sur la vente du Presbytère

L'acte de vente doit être signé le mercredi 3 juillet 2019 avec les Consorts VEYRET, le montant de cette vente s'élève à 155.000,00 €.

- Remplacement du photocopieur

Le contrat de maintenance du photocopieur en place arrive à échéance le 31 juillet 2019. Le montant de la redevance pour les photocopies a été négocié nettement à la baisse avec le prestataire actuel, BSO, de fait, il a été décidé de reconduire le contrat avec BSO avec la fourniture d'un photocopieur neuf. Le nouvel équipement sera installé le 16 juillet 2019.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,
Jean-Paul RATEL

La Secrétaire de Séance
Delphine RICHARD

*Absente de Planaise, Madame RICHARD
a donné son accord par courriel le 04/07/2019*

